

**SECTEUR 10. RUE DE TRÉZÉLAN**



<b>Superficie :</b>	1,08 hectare		
<b>Répartition :</b>			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
<b>100%</b>	<b>Activité économique</b>	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel

L'extension d'une activité économique est permise avec un accès unique au sud du secteur par l'axe Hent Krapuled. Une mutualisation de l'accès avec l'activité située à l'est est possible.

Le talus bordant le terrain, à l'ouest, doit être préservé.

**SECTEUR 11. COAT YEN**



<b>Superficie :</b>	2,72 hectares		
<b>Répartition :</b>			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
<b>100%</b>	<b>Activité économique</b>	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel

L'extension de la zone économique de Coat Yen est conditionnée à l'est. L'accès au site doit être réalisé uniquement par l'ouest dans le prolongement de la rue Fulgence Bienvenue. Aucun aménagement, autre que piéton, ne peut être accordé sur la rue du Roudour.

Le traitement des limites parcellaires par des haies et talus doit être préservé.